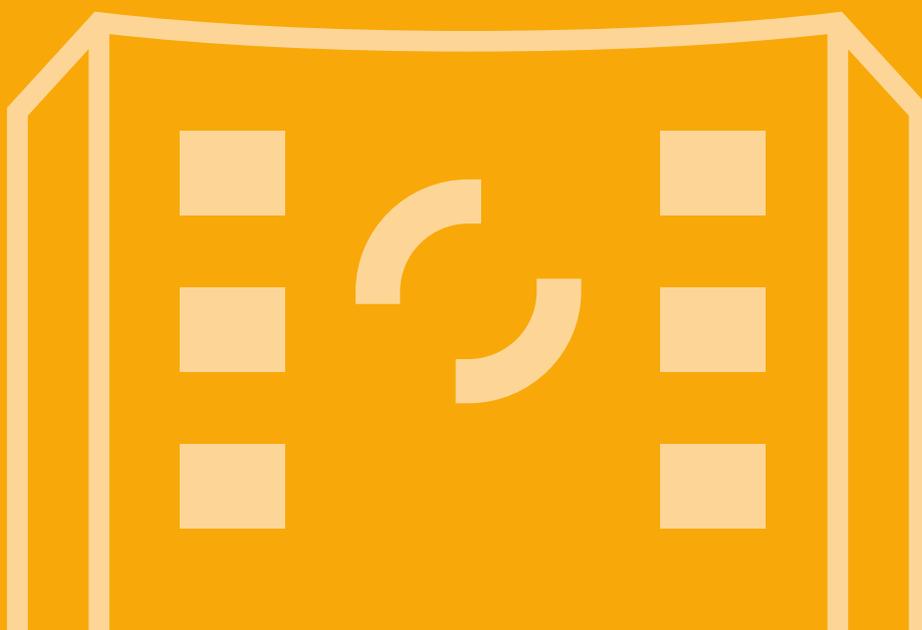


# Politique d'investissement socialement responsable

Exercice [2022]



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>EGAMO : UN GESTIONNAIRE QUI PLACE L'ESG AU CŒUR DE SON PROCESSUS</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>GESTION DIRECTE</b>	<b>5</b>
	• A. Une répartition des investissements par opinion ESG	5
	• B. Focus sur les controverses ESG	7
	• C. Une mesure d'application du portefeuille avec la trajectoire de +1,5°C à horizon 2050	8
	• D. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement	8
<b>4</b>	<b>GESTION DÉLÉGUÉE</b>	<b>9</b>
	• A. Méthodologie d'analyse	9
	• B. Résultats au 31/12/2022	9
<b>5</b>	<b>IMPLÉMENTATION D'UNE POCHE D'INVESTISSEMENT À IMPACT</b>	<b>10</b>
	• A. Approche retenue	10
	• B. Résultats au 31/12/2022	10

## 1) CONTEXTE

Depuis quelques années, **SMACL Assurances est engagée dans une démarche globale visant à promouvoir la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** au sein de l'entreprise. Ces éléments sont synthétisés dans la Déclaration de performance extra-financière du groupe VYV.

Pour la SAM SMACL Assurances, cet engagement fort se traduit notamment par la réalisation d'Investissements socialement responsables (ISR), c'est-à-dire de placements destinés à financer des entreprises ou des entités publiques qui prennent en compte dans leurs modèles de développement des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance et, de ce fait, contribuent activement au développement durable.

Opérer ce type de placements permet de capter de nouvelles opportunités et de mieux gérer les risques associés aux transitions environnementales et socio-économiques tout en favorisant une économie responsable, en adéquation avec les valeurs de la mutuelle.

Cette démarche est confortée par l'existence de l'article 173 de la loi de transition énergétique (loi n°2015-992). Ce dernier prévoit l'instauration d'une Politique d'investissement responsable pour les investisseurs institutionnels ainsi que l'obligation pour ces derniers de communiquer sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect ESG et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Pour SMACL Assurances, l'élaboration de cette Politique d'investissement responsable se fait **en cohérence avec les objectifs définis dans la Politique de placements**. Ils consistent, pour rappel :

- à réaliser une allocation d'actifs conforme à ses engagements, admissible en représentation de ces derniers, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques de la mutuelle ;
- à conserver la politique de placements prudente menée jusqu'à présent et qui se traduit par des contraintes en termes de liquidité, de qualités des actifs, d'exposition géographique et de classes d'actifs ;
- à se doter d'actifs générant des revenus financiers.

À titre informatif, nous faisons figurer ci-dessous la répartition du portefeuille au 31/12/2022 :

Répartition du portefeuille au 31/12/2022 (en valeur de marché)



Bien que la présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille de placements, **le périmètre des éléments analysés ci-après comprend uniquement la poche obligataire**, soit environ 42 % du portefeuille de placements.

Depuis le 01/01/2021, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières, composée de titres obligataires et d'OPC, a été confiée à la société de gestion du groupe VYV, EGAMO.

## 2] EGAMO : UN GESTIONNAIRE QUI PLACE L'ESG AU CŒUR DE SON PROCESSUS

Avant de déléguer la gestion de ses placements à EGAMO, SMACL Assurances a veillé à ce que le délégataire partage ses convictions, adhère aux **Principes pour l'investissement responsable (PRI)**<sup>(1)</sup> et s'implique dans une démarche ISR, notamment en matière de politique de vote et de reporting ESG.

Dans le respect des PRI, EGAMO - **signataire de la charte de l'ONU** pour l'Investissement responsable - applique les démarches suivantes dans sa politique d'investissement:

- intégration de l'investissement responsable à l'ensemble de ses encours gérés ;
- application d'une démarche de progrès dans l'analyse ESG de ses investissements ;
- engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion pour une meilleure prise en compte de l'ESG dans leur organisation ;
- communication auprès des clients et du public de la politique d'investissement responsable.

**Le process de gestion d'EGAMO incorpore la dimension ESG pour 100 % de ses encours**, de manière différenciée en fonction de la technique de gestion concernée :

- la gestion en titres vifs :
  - analyse des émetteurs et suivi des controverses ;
  - engagement auprès des sociétés sur les questions ESG lors de rencontres avec la direction et dans l'exercice des droits de vote.
- la multigestion en architecture ouverte : questionnaire de due diligence ESG, dialogue régulier avec les sociétés de gestion sur l'évolution de leurs pratiques.

EGAMO a mis en place un **comité mensuel dédié** pour un suivi actif des investissements actuels et potentiels sur la question ESG.

Dans le cadre des décisions qu'il prend, le comité ESG peut être amené à exclure des émetteurs en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

(1) En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

L'approche retenue consiste à procéder à une **évaluation ESG et Carbone des investissements obligataires**. Compte tenu de la spécificité de ces calculs, les données chiffrées indiquées sont issues des fournisseurs extra-financiers avec lesquels EGAMO a contracté ainsi que de l'analyse réalisée par la Direction de la recherche économique et durable d'EGAMO. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises.

Pour gérer les actifs qui lui sont confiés, EGAMO s'appuie sur sa politique d'investissement responsable articulée autour de principes directeurs, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG (exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, engagement et vote).

## A. Une répartition des investissements par opinion ESG

### I. Méthodologie d'analyse

Dans le cadre des analyses qu'elle mène, sur la base des informations collectées ou fournies par les services des fournisseurs de données ESG, EGAMO utilise différents types d'informations :

- des notations ESG ;
- des indicateurs ESG (dont empreinte carbone) ;
- des indicateurs d'impact ;
- des controverses.

#### Pour les émetteurs privés

Les informations de notation reposent sur 38 critères ESG rassemblés autour de 6 thématiques :

- environnement ;
- ressources humaines ;
- droits humains ;
- engagement sociétal ;
- comportement sur les marchés ;
- gouvernance.

Une note est attribuée à l'émetteur en pondérant les domaines soit de manière égale, soit un surpondérant certaines thématiques.

#### Pour les émetteurs publics

La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines équipondérés dans la note finale :

- environnement ;
- social ;
- gouvernance.

La note ESG est formalisée sur une échelle alphabétique de A à E, A étant la meilleure note. Celle-ci est déterminée en fonction du classement de l'émetteur dans une approche Best-In Class selon la répartition suivante :

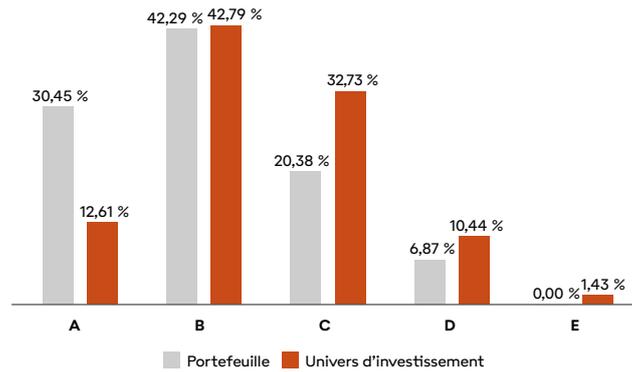
Notation ESG	Percentile croissant
A	5 %
B	30 %
C	70 %
D	95 %
E	100 %

### II. Résultats de l'analyse ESG des émetteurs privés

Les résultats de l'analyse ESG menée sur le portefeuille existant montrent que celui-ci est **nettement meilleur que son univers d'investissement**.

Précisément, la part totale des émetteurs engagés ou positifs - en sommant les notes « A » et « B » - est plus élevée de 17 points dans le portefeuille.

### Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'investissement (UI)

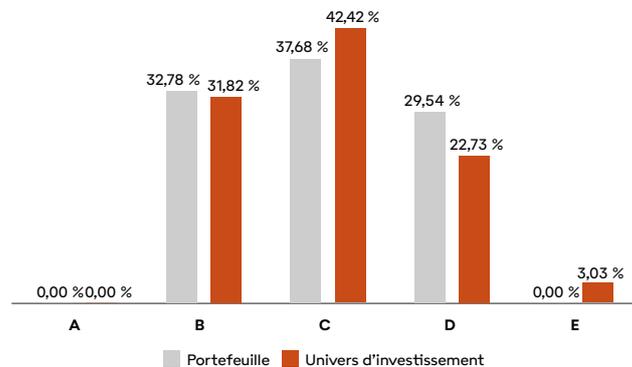


La performance extra-financière globale du portefeuille (i.e. notation ESG moyenne) est de B, avec **plus de 72 % des investissements réalisés sur des émetteurs privés très bien évalués en matière ESG**, à savoir des émetteurs notés A ou B. Il y a de fait une sous pondération sur les émetteurs notés C et D par rapport à l'univers d'investissement et il n'y a aucun émetteur corporate noté E en portefeuille.

### III. Résultats de l'analyse ESG des émetteurs publics

La performance ESG des émetteurs publics est comparée en relatif aux pays autorisés par le comité ESG.

### Comparaison du portefeuille et de l'Univers d'investissement (UI)



La poche des émetteurs publics présente une note moyenne de C, équivalente à celle de son univers d'investissement.

## B. Focus sur les controverses ESG

### I. Méthodologie

Les controverses sont examinées dans le cadre du suivi des émetteurs par la Direction de la recherche économique et durable. EGAMO a souscrit à la base de données de ISS-ESG des controverses sur laquelle leur analyse s'appuie.

Les controverses sont évaluées selon :

- **la sévérité de la controverse** : critique, forte, significative, mineure ;
- **le degré de réactivité de l'émetteur** : proactive, corrective, réactive, non-communicative ;
- **la fréquence de survenance des controverses** : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.

La sévérité de la controverse est définie selon la méthodologie de ISS-ESG, en prenant en compte le cadre défini par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui demande une évaluation de l'ampleur, de la portée et du caractère réparateur / irrémédiable d'une controverse.

Dans les graphiques suivants, pour chaque émetteur en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, la criticité moyenne des controverses encore en cours est calculée, permettant de classer ces sociétés selon les catégories suivantes :

- **négligeable** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses négligeables ;
- **mineure** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses mineures ;
- **significative** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses significatives ;
- **forte** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses fortes ;
- **critique** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses critiques.

### II. Résultats

La répartition des émetteurs selon le niveau des controverses est la suivante :

Niveau de controverse		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'investissement (%)
0-1	Négligeable	67,34 %	55,31 %
2-3-4	Mineure	27,82 %	29,12 %
5	Significative	4,84 %	14,15 %
6-7	Forte	0,00 %	1,27 %
8-9-10	Critique	0,00 %	0,15 %

Les résultats de cette analyse sont **favorables au portefeuille de la SAM SMACL Assurances** dont la part totale des niveaux de controverse « négligeable » et « mineure » pèse 95 % (vs 84 % pour l'univers d'investissement).

## C. Une mesure d'adéquation du portefeuille avec la trajectoire de +1,5°C à horizon 2050

L'indicateur de performance climatique vise à aligner le portefeuille sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C en 2050 par le biais du financement de la transition énergétique et de l'économie verte. L'objectif de limitation du réchauffement planétaire est un seuil fixé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Expert sur le Climat) dans le but de respecter l'Accord de Paris de 2015. La date d'atteinte (2050) est en ligne avec l'objectif « EU climate neutral by 2050 » annoncé par la Commission Européenne.

### I. Méthodologie : la conversion de l'empreinte carbone en trajectoire de température

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- **potentiel de réchauffement :**  
émissions de gaz à effets de serre directes et indirectes ;
- **potentiel de refroidissement :**  
réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone.

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels.

Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius).

La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research.

### II. Résultats

**L'évaluation carbone du portefeuille (+3°C) s'avère meilleure que celle de l'univers d'investissement (+3,5°C).**

Cette comparaison doit néanmoins être relativisée, étant donné que 25 % seulement des entreprises de l'univers d'investissement a été converti en trajectoire de température contre 71 % pour le portefeuille.

En effet, ce taux de 25 % de couverture s'explique par l'absence de réponses de la part de nombreuses entreprises de l'univers d'investissement.



	Portefeuille	Univers d'investissement
Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	3°C	3,5°C
Taux de couverture*	71 %	25 %

(\*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille.

## D. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'intégration ESG consiste à ajuster l'appréciation ESG portée sur un émetteur à l'issue de l'examen d'éventuelles controverses, lequel examen débouche sur une décision prise par le comité ESG d'EGAMO. Dans le cadre des décisions qu'il prend, le comité ESG peut être amené à exclure des émetteurs en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

### A. Méthodologie d'analyse

Avant de déléguer la gestion de tout ou partie de ses placements, chaque investisseur doit veiller à ce que le délégataire partage ses convictions, notamment en matière d'ISR. C'est pourquoi la mutuelle vérifie que les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille adhèrent aux Principes pour l'Investissement responsable (PRI)<sup>(2)</sup> et s'impliquent dans une démarche ISR, notamment en matière de :

- politique de vote ;
- reporting ESG ;
- calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Aussi, si l'une des sociétés de gestion auxquelles SMACL Assurances confie ses avoirs s'avère ne pas être signataire des PRI ou engagée dans une démarche ISR, la mutuelle se réserve le droit de l'inciter à faire évoluer sa politique dans ce domaine par l'envoi d'un courrier en ce sens. En cas de refus et sous réserve qu'il existe d'autres alternatives, la mutuelle peut décider de rompre toute relation commerciale avec la société de gestion en question.

De son côté, **EGAMO intègre les critères ESG dans 100 % des encours gérés du mandat de la SAM SMACL Assurances, aussi bien dans sa gestion titres vifs que dans la multigestion.**

L'univers multigestion d'EGAMO est construit, depuis 2014, à l'aide d'un questionnaire ESG spécifique, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion, avant tout investissement.

Les différentes stratégies de gestion reposent sur l'application de la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, et une analyse fondamentale intégrée incluant les critères ESG.

### B. Résultats au 31/12/2022

La SAM SMACL Assurances ne détient aucun OPC au 31/12/2022.

(2) En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

## 5 IMPLÉMENTATION D'UNE POCHE D'INVESTISSEMENT À IMPACT

### A. Approche retenue

Afin de compléter sa démarche et de la rendre plus lisible aux yeux de tous, SMACL Assurances a souhaité mettre en place une poche d'investissement à impact regroupant les nouveaux Investissements socialement responsables réalisés. Cette poche a ainsi pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie soutenable par une allocation du capital vertueuse et rentable.

Celle-ci regroupe les investissements réalisés dans les classes d'actifs suivantes :

- **obligations vertes et sociales ;**
- OPCVM actions ou monétaires labellisés **ISR** ou **TEEC** ;
- tout autre investissement satisfaisant les lignes directrices de la Politique de placements et destiné à soutenir le développement durable..

La mise en place de cette poche s'inscrit dans la continuité de la démarche adoptée depuis plusieurs années par SMACL Assurances et qui consiste à favoriser, dans la mesure du possible, les investissements socialement responsables au travers d'OPCVM labellisés ISR et d'obligations vertueuses.

### B. Résultats au 31/12/2022

Au 31/12/2022, ces lignes représentent un montant total en valeur de marché de 5,8 millions d'euros, soit 18 % du portefeuille sous mandat. Elles sont composées de Green Bonds, titres obligataires qui financent des projets contribuant à la **transition écologique** (énergies renouvelables, gestion durable des déchets et de l'eau, etc.) et de social bonds, destinées à financer des **projets à impact social** (éducation, emploi, culture, bien-être, etc.).



[smacl.fr](https://smacl.fr)



**SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.  
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



12/2023 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.

**L'ASSURANCE DES TERRITOIRES**